

## « L'Avenir, la Corse en commun / l'Avvene, a Corsica in cumunu »

### REPONSES A L'ASSOCIATION INSEME

#### APPEL AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS TERRITORIALES DE DECEMBRE 2017

Dans le cadre des élections territoriales en cours, vous avez bien voulu nous interroger, sur un thème que nous avons toujours défendu sans attendre des échéances électorales, concernant l'accès aux soins en Corse, et plus particulièrement sur la création d'une « **charte régionale du malade devant se rendre sur le continent** ».

Nous vous répondons donc avec un grand intérêt, ce qui nous permet aussi de vous remercier pour votre engagement à cette cause publique comme de nombreuses autres associations venant en aide aux patients en Corse. Cette solidarité se révèle précieuse et pallie trop souvent les carences que nous rencontrons tous dans nos parcours de santé.

**Pour reprendre le préambule et faire ainsi le lien avec la participation au débat public**, nous y donnerons bien entendu une suite favorable, en rappelant qu'il existe des instances publiques dans lesquelles les représentants des usagers dont vous faites partie siègent déjà, les conseils territoriaux de santé, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Corse qui comporte une commission spécialisée du droit des usagers. Ces instances participent avec vous, les professionnels de la santé publique et privée, les représentants des personnels, les élus, etc.. et sont donc des acteurs essentiels de la démocratie sanitaire en Corse, sans oublier les conseils d'administration des CPAM, CAF, hôpitaux, réseaux mutualistes. L'élaboration d'une charte ne pourra se faire qu'en étroite collaboration afin de ne pas créer des doublons ou instances supplémentaires.

**Toutes les données et déterminants en santé en Corse sont pris en compte pour élaborer le prochain PROJET REGIONAL DE SANTE qui comportera deux schémas pour les 10 années à venir.** Des réunions techniques de travail ont commencé depuis plusieurs mois menées par l'ARS de Corse, ce travail est loin d'être terminé et ce PRS sera proposé pour avis. Vous aurez donc le votre à donner. Il doit permettre d'améliorer notre offre de soins en Corse et organiser les filières pour les pathologies ne pouvant être traitées que dans des établissements spécialisés sur le continent.

**Citer le PRS 2**, nécessite de faire un rappel sur l'évaluation du précédent, d'où le lien avec la question des moyens financiers dégagés ou pas pour la réalisation de celui-ci.

**C'est à notre initiative qu'une motion a été votée à l'unanimité en juillet 2017 pour négocier un PLAN EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT pour la santé en corse** afin justement de rattraper nos retards structurels, cela concerne pour nous autant le sanitaire que le médico-social dont nous avons tous besoin, qui comporte la prise en charge des handicaps tant pour les enfants que les adultes.

**L'Assurance Maladie est bien au cœur de notre égalité d'accès aux soins et au libre choix du patient comme le prévoit le code de la santé publique.**

**Notre groupe défend une sécurité sociale solidaire et rappelle que viennent d'être votés des milliards d'euros d'économie dans le Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018, nous sommes les seuls (PC, FI) à avoir voté CONTRE. Comment exiger cet égal accès aux soins sur notre territoire et en même temps participer à vider les caisses de l'assurance maladie ? augmentant ainsi les inégalités, les restes à charge pour les patients, les déremboursements, le renoncement aux soins tout simplement dans la 6<sup>ème</sup> puissance mondiale.**

**C'est par notre constance et notre cohérence entre nos propos et nos actes que nous pouvons exiger ces moyens financiers pour l'accès aux soins en Corse.**

Nous nous engageons, partout où nous le pouvons et le faisons depuis des années, pour défendre le droit à la santé pour tous en Corse.

**Toujours dans le préambule**, nous avons lors de la précédente mandature (2010-2015) organisé de nombreuses réunions de travail dans le cadre de la Commission du Développement Social et Culturel avec l'ensemble des partenaires du secteur sanitaire, social et associatif, vous y avez d'ailleurs apporté vos contributions. Nous avons pu ainsi proposer à l'Exécutif et voter unanimement le principe de la prise en charge du 2<sup>ème</sup> accompagnant pour les parents d'enfants hospitalisés sur le continent, la mise en place d'un numéro unique, et un conventionnement avec deux associations afin de diminuer le coût des hébergements pour les familles tant sur NICE que sur MARSEILLE.

Nous avons aussi acté le principe d'élargir ce dispositif à d'autres hébergeurs. Il était important pour nous de le rappeler. Ces dispositifs ont été évalués, repris et complétés lors de la mandature actuelle, toujours pour plus d'efficacité sociale et financière.

**Concernant les articles de la charte que vous proposez**, nous allons vous donner des réponses qui viendront compléter ce que nous avons développé en préambule, car la fusion des collectivités permettra un développement du social en prérogative entière de cette nouvelle assemblée.

#### **Article 1. L'accès à l'information :**

Le principe d'un lieu unique d'information s'il est coordonné entre les différents acteurs ne peut être qu'une avancée importante.

#### **Article 2. Le droit à l'accompagnement :**

Inscrire le principe du droit à l'accompagnement relève d'avoir le pouvoir, d'obliger les contrôles médicaux et CPAM à le faire. La CTU n'aura pas ce pouvoir. Par contre, il est urgent d'avoir un état des lieux précis des méthodes, des refus, des dysfonctionnements dans ce droit à l'accompagnement qui est souvent à géométrie variable et pénalisent lourdement les patients et leurs familles. Nous pouvons nous engager avec les différents décideurs à avoir de la transparence, de l'égalité, afin d'améliorer le parcours du patient dans le cadre d'une continuité territoriale en santé.

### **Article 3. L'accès au transport.**

Nous rajouterons à votre proposition, une durée de validité illimitée du billet retour du patient qui au-delà des trois mois d'hospitalisation sur le continent, perd aujourd'hui son accord et son billet, tout comme celui de l'accompagnant.

### **Article 4. La qualité du transport.**

Ce paragraphe est aussi à relier au point 1 l'accès à l'information.

### **Article 5. L'accès à l'hébergement.**

L'accès à l'hébergement sera dans les droits à l'information en y inscrivant tous les hébergeurs qui pourront conventionner avec la CTU, mais aussi ceux qui ne seront pas conventionnés.

En élargissant sur les zones autour des établissements publics ou privés sanitaires, SSR, et médico-sociaux. Ce qui implique plusieurs régions dans l'accès à l'hébergement.

### **Nous complétons le volet concernant le code de la sécurité sociale et la spécificité insulaire.**

Nous avons œuvré modestement **pour l'inscription de la Corse dans la stratégie nationale de santé, au même titre que les ultramarins**, cela a été un travail partagé et consensuel, mais pour obtenir les modifications que vous souhaitez, nous nous permettons quelques remarques de pratiques sur le terrain.

**La suppression de la demande d'accord préalable pour les spécialités inexistantes en Corse ne peut se décréter aussi facilement**, l'offre de soins est dépendante des praticiens et de la démographie médicale. Nous souhaitons que la Corse soit plus attractive et que nous puissions y offrir tous les soins possibles en toute sécurité, dans nos établissements ou en ambulatoire, cela demanderait de revoir le numérus clausus (le régionaliser) ou le supprimer ce qui aurait dû être fait depuis longtemps. La mise en place de consultations dites avancées de spécialistes venant des CHU sur nos établissements doit être développée davantage. On éviterait ainsi beaucoup de déplacements de bords à bords.

**Sur les deux autres points**, prise en charge du 2<sup>ème</sup> accompagnant et hébergement, la révision du code de la sécurité sociale nécessitera un travail politique de fond qui justifie aussi de ne pas voter les baisses de financement de l'assurance maladie. Celle-ci est un modèle auquel nous tenons, pour lequel il y a 70 ans nous avons participé à sa création, nous ne pouvons que vouloir plus et mieux dans la cohérence de nos choix politiques en Corse, à l'assemblée nationale, au sénat.

**Pour conclure**, l'accès aux soins pour tous ne se décrète pas avant des élections, il se défend au quotidien, il justifie que nos projets se réalisent en prenant en compte notre contrainte de l'insularité, mais aussi des temps de trajets infra territoriaux, un maillage entre les hôpitaux publics dignes de ce nom et modernes tant sur BASTIA qu'AJACCIO, une coordination avec les établissements de santé privés, les hôpitaux locaux, les médecins et tous les professionnels de santé et du médicosocial. C'est notre engagement politique de toujours de travailler pour l'égalité, le droit à la santé pour tous.

En restant à votre disposition pour des compléments d'information et en vous remerciant de votre engagement au service de nombreux patients et familles.